



RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

IRCC.BidsReceiving-Receptiondessomissions.IRCC@cic.gc.ca

POUR LES SOUMISSIONS ÉLECTRONIQUES

La boîte de courrier électronique est automatisée pour envoyer une réponse pour chaque message qu'elle reçoit. Si vous ne recevez pas de réponse à votre courriel, veuillez svp contacter l'autorité contractante pour assurer que votre soumission a bien été reçue. Notez bien que c'est la responsabilité du soumissionnaire d'assurer que leurs soumissions soient reçues dans leur intégralité, par Citoyenneté et Immigration Canada, par la date et heure stipulé dans cette demande de proposition.

AVIS IMPORTANT AUX FOURNISSEURS

Le Service électronique d'appels d'offre du gouvernement sur achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres sera la source unique faisant autorité pour les appels d'offres du gouvernement du Canada assujettis aux accords commerciaux ou aux politiques ministérielles qui exigent que les appels d'offres soient annoncés publiquement.

DEMANDE DE PROPOSITION

Proposition à : Citoyenneté et Immigration Canada
 Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Instructions: See Herein

Instructions : Voir aux présentes

Issuing Office – Bureau de délivrance

Citoyenneté et Immigration Canada

Service de l'approvisionnement et des contrats

70, rue Crémazie

Gatineau (Québec) K1A 1L1

| | |
|--|---------------------------------|
| Title – Sujet | |
| Services de déchetage mobile | |
| Solicitation No. – N° de l'invitation | Date |
| CIC - 157284 | 2024-05-07 |
| Solicitation Closes – L'invitation prend fin at – à 2:00 PM on – le 2024-05-23 | Time Zone Fuseau horaire |
| | EST |
| F.O.B. - F.A.B. | |
| Plant-Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre : <input type="checkbox"/> | |
| Address Inquiries to: – Adresser toute question à : | |
| IRCC.BidsReceiving-Receptiondessomissions.IRCC@cic.gc.ca | |
| Telephone No. – N° de téléphone : | |
| 819-664-7501 | |
| Destination – of Goods, Services, and Construction: Destination – des biens, services et construction : Voir aux présentes | |
| Delivery required – Livraison exigée | |
| Voir aux présentes | |
| Vendor/firm Name and address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| | |
| Facsimile No. – N° de télécopieur | |
| Telephone No. – N° de téléphone | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm | |
| Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| | |
| (type or print)/ (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| | |
| Signature | Date |



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| TABLE DES MATIÈRES | 2 |
| PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX..... | 4 |
| 1.1 Introduction..... | 4 |
| 1.2 Sommaire | 4 |
| 1.2.2 Contrats multiples..... | 5 |
| 1.3 Comptes rendus | 5 |
| 1.4 Exigences obligatoires | 5 |
| PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L’INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES | 6 |
| 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées..... | 6 |
| 2.2 Présentation des soumissions | 6 |
| 2.3 Demandes de renseignements en période de soumission | 7 |
| 2.4 Lois applicables | 7 |
| 2.5 Ancien fonctionnaire | 7 |
| PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS | 10 |
| 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions..... | 10 |
| 3.2 Clauses du Guide des CCUA..... | 11 |
| PARTIE 4 – PROCÉDURES D’ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION | 12 |
| 4.1 Procédures d’évaluation | 12 |
| 4.1.1 Évaluation technique | 12 |
| 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires..... | 12 |
| 4.1.1.2 Évaluation financière | 14 |
| 4.1.1.3 Formule dans le barème de prix | 15 |
| 4.2 Méthode de sélection..... | 15 |
| 4.2.1 Méthode de sélection – Prix évalué le plus bas | 15 |
| PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 - BARÈME DE PRIX..... | 16 |
| PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 4 - ZONE DE SERVICE | 17 |
| PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES..... | 19 |
| 5.1 Attestations exigées avec la soumission | 19 |
| 5.1.1 Dispositions relatives à l’intégrité - déclaration de condamnation à une infraction ... | 19 |
| 5.2 Attestations préalables à l’attribution du contrat et renseignements supplémentaires . | 19 |
| 5.2.1 Dispositions relatives à l’intégrité – documentation exigée | 19 |
| 5.2.2 Dispositions relatives à l’intégrité – Liste de noms..... | 20 |
| 5.2.3 Programme de contrats fédéraux pour l’équité en matière d’emploi – Attestation de sousmission..... | 20 |
| 5.2.4 Attestation du contenu canadien | 20 |
| PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES | 21 |
| 6.1 Exigences relatives à la sécurité | 21 |
| PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT..... | 22 |
| A1. Guide des clauses et conditions uniformisées d’achat | 22 |
| A2 Modalités du contrat..... | 22 |
| A3. Conditions générales | 22 |
| ANNEXE B – CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES | 23 |



| | | |
|---|--|-----------|
| B1. | Ordre de priorité des documents..... | 23 |
| B2. | Clauses du Guide des CCUA..... | 23 |
| B3. | Exigences en matière de sécurité | 23 |
| B4. | Période du contrat..... | 24 |
| B4.1 | Option de prolongation du contrat | 24 |
| B5. | Résiliation avec avis de trente (30) jours..... | 24 |
| B6. | Attestations / Conformité et renseignements supplémentaires..... | 24 |
| B7. | Exigences en matière d'assurance | 24 |
| B8. | Fermeture des bureaux du gouvernement | 24 |
| B9. | Énoncé des travaux | 25 |
| B10. | Responsables | 25 |
| B10.1 | Autorité contractante | 25 |
| B10.2 | Chargé de projet..... | 25 |
| B10.3 | Responsable technique | 25 |
| B11. | Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires (<i>le cas échéant</i>)..... | 25 |
| ANNEXE C – MODALITÉS DE PAIEMENT..... | | 27 |
| C1. | Base de paiement..... | 27 |
| C2. | Mode de paiement | 27 |
| C3. | Taxes applicables | 27 |
| C4. | Instructions relatives à la facturation | 27 |
| C5. | Frais de déplacement et de subsistance | 28 |
| ANNEXE D – ÉNONCÉ DES TRAVAUX | | 29 |
| ANNEXE E – BASE DE PAIEMENT | | 33 |
| ANNEXE F – LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS) ... | | 41 |
| ANNEXE G - EMBLEMES DES BUREAUX DU PROGRAMME DE PASSEPORT D'IRCC ET DE SERVICE CANADA..... | | 45 |
| ANNEXE H - CERTIFICAT DE DESTRUCTION..... | | 49 |
| ANNEXE I – RENSEIGNEMENTS SUR LE FOURNISSEUR ET AUTORISATION | | 50 |
| ANNEXE J - SPÉCIFICATIONS DES CONSOLES | | 51 |
| ANNEXE K - MODÈLE DE RAPPORT | | 52 |



PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
- Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre; et
- Partie 7 Clauses du contrat subséquent: contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

1.2 Sommaire

1.2.1 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a besoin de services de déchiquetage mobile dans plusieurs bureaux régionaux de Service Canada et du Programme de passeport au Canada. IRCC doit traiter des renseignements personnels et de nature très délicate aux fins de la délivrance des passeports et d'autres besoins opérationnels. Étant donné la diversité et le caractère délicat des documents à déchiqueter, la présente demande de propositions exige que l'entrepreneur assure de façon régulière et ponctuelle des services de déchiquetage sur place, dans les bureaux régionaux de Service Canada et du Programme de passeport.

La période du contrat commence à la date d'attribution du contrat et se termine le 31 mars 2025, et le contrat peut être renouvelé pour quatre (4) périodes additionnelles d'un an. Les options de renouvellement pour ce contrat sont les suivantes :

- Option 1 : du 1er avril 2025 au 31 mars 2026
- Option 2 : du 1er avril 2026 au 31 mars 2027
- Option 3 : du 1er avril 2027 au 31 mars 2028
- Option 4 : du 1er avril 2028 au 31 mars 2029



1.2.2 Contrats multiples

Le Canada souhaite conclure un maximum de 9 contrats pour de Service de déchetage mobile, conformément à l'annexe D – Énoncé des travaux.

1.2.3 There are security Exigences associated with this Exigence. For additional information, consult Part 6 - Security, Financial and Other Exigences, Part 7 - Resulting Contract Clauses and Appendix "G". For more information on personnel and organization security screening or security clauses, bidders should refer to the [Contracting Security Program](#) of Public Works and Government Services Canada [Security Exigences for contracting with the Government of Canada](#).

1.2.4 Ce besoin est limité aux produits et(ou) services canadiens.

1.3 Comptes rendus

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou par vidéo-conférence.

Si vous avez des préoccupations relativement au processus d'approvisionnement, veuillez-vous référer à la page [Processus de contestation des offres et mécanismes de recours](#) sur le site Achatsetventes.gc.ca. Veuillez noter qu'il y a des échéances strictes pour le dépôt des plaintes auprès du Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE) ou du Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA).

1.4 Exigences obligatoires

Lorsque les mots « doit », « devrait » ou « devra » apparaissent dans la présente DP, on doit considérer cette disposition comme une exigence obligatoire.



PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites sur le site [Web de CIC](#).

Toutes les clauses du Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) qui portent sur des instructions particulières ne faisant pas partie des instructions uniformisées identifiées par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans [le Guide des CCUA](#) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document intitulé *Instructions uniformisées de CIC – Biens ou services – Besoins concurrentiels* [CIC-SI-001 \(2016-05-26\)](#) est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être envoyées uniquement à Citoyenneté et Immigration Canada au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la présente invitation à soumissionner.

En raison de la nature de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.



2.3 Demandes de renseignements en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la clôture de la demande de soumissions. Toute demande reçue après ce délai pourrait ne pas être répondue.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible l'article numéroté dans la demande de soumissions auquel se rapporte la demande de renseignements. Ils devraient également énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que les représentants du gouvernement du Canada puissent y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou demander au soumissionnaire de le faire, afin d'éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définition

Aux fins de cette clause,
« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou



- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui () Non ()**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui () Non ()**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;



- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.



PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

Section I : Soumission technique – une (1) copie électronique par courriel

Section II : Soumission financière – une (1) copie électronique par courriel

Section III : Attestations – une (1) copie électronique par courriel

Le Canada demande que les répondants soumettent leur réponse par courriel, en format PDF non protégé (c.-à-d. sans mot de passe). La taille complète des courriels contenant une réponse ne doit pas dépasser 10 Mo. Les courriels dépassant 10 Mo ne seront pas reçus. Si la taille des courriels dépasse 10 Mo, les répondants doivent communiquer avec l'autorité contractante au moins 48 heures avant la date de clôture pour discuter des solutions de rechange.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions;
- b) paginer chacune des pages de la proposition dans le coin inférieur droit.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.



Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la Pièce Jointe 4.1 - Barème De Prix. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants dans leur soumission financière en remplissant l'annexe I – Renseignements sur le fournisseur et autorisation, qui doit être intégrée à leur soumission :

1. Leur dénomination sociale;
2. Leur [numéro d'entreprise](#);
3. Le nom de la personne-ressource (y compris son adresse postale, ses numéros de téléphone et télécopieur, et son adresse de courriel) autorisée par le soumissionnaire à communiquer avec le Canada relativement :
 - a) à la soumission;
 - b) à tout contrat subséquent pouvant découler de la soumission.

Dans les propositions financières, il faut clairement nommer le personnel proposé et la catégorie associée aux fins de l'évaluation seulement. Les tarifs journaliers ou prix fermes proposés doivent être indiqués en dollars canadiens.

Le prix ferme proposé par le soumissionnaire en réponse à une demande de proposition et pour les contrats subséquents doit comprendre les coûts généraux et administratifs, les coûts indirects et la marge bénéficiaire. Les coûts suivants engagés lors de la prestation des services doivent être inclus : le local pour bureau, l'équipement informatique et les logiciels, le traitement de texte, la préparation des rapports, les services de photocopie, de messagerie, de télécopie et de téléphone, les frais liés aux déplacements locaux, le surcharge de carburant et les frais administratifs relatifs aux dépenses liées aux déplacements extérieurs. Le mot « local » utilisé dans la présente fait référence à l'endroit où les travaux seront effectués au Canada, selon les précisions de la demande de proposition et le ou les contrats subséquents.

Les soumissionnaires doivent fournir dans leur soumission financière une ventilation des prix, comme il est précisé à la Pièce Jointe 4.1 - Barème De Prix.

3.2 Clauses du Guide des CCUA

C3011T (2013-11-06) – Fluctuation du taux de change

Le besoin ne prévoit aucune protection relative à la fluctuation du taux de change. Aucune demande de protection contre la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une disposition en ce sens sera déclarée non recevable.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.



PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation technique et financière.
- b) une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les soumissions doivent satisfaire à tous les critères techniques obligatoires indiqués ci-dessous. Le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire afin de démontrer qu'il satisfait à cette exigence. Les soumissionnaires doivent également remplir la Pièce Jointe 2 de la Partie 4 – Zone de Service, qui indique la ou les zones de service pour lesquelles le soumissionnaire souhaite soumettre une offre, et l'ANNEXE G – Emplacements des bureaux du Programme de passeport d'IRCC et de Service Canada, qui indique le point de contact correspondant pour le(s) site(s) que le soumissionnaire a indiquées à la Pièce Jointe 2 de la Partie 4 – Zone de Service.

Les soumissionnaires qui présentent une offre pour plus d'une zone de service doivent être en mesure de fournir un nombre suffisant de ressources, de fournitures et d'équipement pour satisfaire à toutes les exigences énoncées pour toute zone pour laquelle ils présentent une offre.

Les exigences obligatoires sont évaluées selon le simple principe de la réussite ou de l'échec. Si le soumissionnaire ne satisfait à aucune des exigences obligatoires, la proposition sera déclarée **non recevable et ne sera plus prise en considération**. Il faut absolument traiter les exigences obligatoires dans tout processus d'approvisionnement. Chaque critère technique obligatoire devrait être traité séparément.

Pour chaque résumé de projet déposé, le soumissionnaire devra fournir des dates précises (mois et année) en ce qui concerne l'expérience, ainsi que préciser la durée totale du projet (nombre de mois). Les mois d'expérience indiqués dans le cadre d'un projet pour lequel l'échéancier chevauche celui d'un autre projet cité en référence ne seront comptés qu'une seule fois. Par exemple, si la période d'exécution du projet 1 s'échelonne de juillet 2001 à décembre 2001 et la période d'exécution du projet 2 s'échelonne d'octobre 2001 à janvier 2002, le nombre de mois d'expérience total pour ces deux projets est de sept (7) mois.

Étant donné que la présente DDS comporte plusieurs zones de service (9), les soumissionnaires peuvent présenter une offre pour une ou plusieurs zones de service dans lesquelles ils souhaitent effectuer les travaux. Cela peut donner lieu à plusieurs contrats (jusqu'à 9), où chaque zone de service est attribuée à un seul entrepreneur.



| Numéro | Critère technique obligatoire | REMPLI | NON REMPLI | Commentaires |
|--------|--|--------|------------|--------------|
| CT1 | <p>À la date de clôture de la soumission, le soumissionnaire doit être un membre certifié de la National Association for Information Destruction (NAID). Le soumissionnaire doit joindre à sa soumission un certificat d'accréditation valide de la NAID.</p> | | | |
| CT2 | <p>Le soumissionnaire doit démontrer que tous les véhicules de déchiquetage mobile respectent la norme de déchiquetage établie par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) pour les documents ayant la cote « Protégé B ».</p> <p>Dans sa soumission, le soumissionnaire doit aussi présenter une liste de tous les véhicules de déchiquetage mobile proposés, y compris les immatriculations.</p> | | | |



| | | | | |
|-------------------|--|--|--|--|
| <p>CT3</p> | <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il peut offrir les services énumérés dans l'énoncé des travaux (EDT) pour tous les emplacements mentionnés à l'Annexe G – Emplacement des bureaux du Programme de passeport d'IRCC/Service Canada, dans la zone de service pour laquelle une offre est soumise.</p> <p>Dans sa soumission, le soumissionnaire doit présenter un tableau de la prestation des services indiquant lequel de ses bureaux desservira chaque bureau du Programme de passeport d'IRCC/Service Canada énuméré à l'Annexe G, entre 8 h et 16 h (heure locale), et dans les 72 heures suivant un appel de service imprévu. Le tableau doit inclure pour chaque bureau le nom de l'entreprise, le nom de la personne-ressource, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique.</p> | | | |
| <p>CT4</p> | <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il est en mesure de fournir le type de console par bureau régional, comme il est indiqué à l'Annexe J – Caractéristiques de la console.</p> <p>Dans sa soumission, le soumissionnaire doit présenter les caractéristiques des consoles qu'il propose en fonction des renseignements présentés à l'Annexe J – Caractéristiques de la console.</p> | | | |

4.1.2 Évaluation financière

Seules les propositions techniques jugées recevables feront l'objet d'une évaluation financière.

Le prix des soumissions sera évalué en dollars canadiens, les taxes applicables non comprise.



Pour les besoins de cette évaluation, la Pièce Jointe 1 de la Partie 4 - Barème De Prix, sera utilisée. Le soumissionnaire doit fournir des tarifs unitaire fixes tout compris pour les travaux pour lesquels il propose des ressources conformément à la demande de soumissions, pour la période de contrat initiale et les périodes d'option.

Les données volumétriques comprises dans la Pièce Jointe 1 de la Partie 4 - Barème De Prix, sont fournies uniquement à des fins de détermination du prix évalué de la soumission. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie contractuelle.

Le « PRIX TOTAL ÉVALUÉ » à la Pièce Jointe 1 de la Partie 4 - Barème De Prix, sera calculé en additionnant le total de la période initiale du contrat, le total de l'année d'option 1, l'année d'option 2, l'année d'option 3 et l'année d'option 4. La somme des cinq lignes sera utilisée pour déterminer l'évaluation financière par zone de service.

4.1.3 Formule dans le barème de prix

Si le barème de prix fourni aux soumissionnaires comprend une formule, le Canada peut entrer les prix fournis par les soumissionnaires dans un nouveau tableau, si le Canada estime que la formule ne fonctionne plus correctement selon la version fournie par le soumissionnaire.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection – Prix évalué le plus bas

Pour être jugée recevable, une soumission doit satisfaire à l'ensemble des exigences et des critères d'évaluation techniques obligatoires de la demande de soumissions. La soumission recevable dont le prix évalué indiqué à la Pièce Jointe 1 de la Partie 4 - Barème de Prix sous « **PRIX TOTAL ÉVALUÉ** » pour chaque zone de service, est le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat. Cela peut donner lieu à plusieurs contrats (jusqu'à 9), où chaque zone de service est attribuée à un seul entrepreneur.



PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 - BARÈME DE PRIX

VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER À LA PIÈCE JOINTE SÉPARÉE INTITULÉE « PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 - BARÈME DE PRIX.xlsx »

PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 4 - ZONE DE SERVICE

Veuillez indiquer la ou les zones pour lesquelles votre entreprise présente une soumission.

| Zone de service | Service obligatoire aux endroits situés dans la zone de service | Réponse du soumissionnaire à la zone de service |
|--|--|---|
| Colombie-Britannique Zone de service 1 | <ul style="list-style-type: none"> • Richmond • Surrey • Victoria • Vancouver • Kelowna | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Alberta Zone de service 2 | <ul style="list-style-type: none"> • Edmonton • Calgary | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Saskatchewan Zone de service 3 | <ul style="list-style-type: none"> • Regina | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Manitoba Zone de service 4 | <ul style="list-style-type: none"> • Winnipeg | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Ontario Zone de service 5 | <ul style="list-style-type: none"> • Hamilton • Brampton • Hamilton • Kitchener • London • Mississauga (2) • North York • Scarborough • Toronto • Whitby • Windsor • Thunder Bay | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |



| | | |
|---|---|---|
| Québec Zone de service 6 | <ul style="list-style-type: none">• Gatineau• Montréal• Saint-Laurent• Pointe-Claire• Laval• Québec• Chicoutimi | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Nouveau-Brunswick Zone de service 7 | <ul style="list-style-type: none">• Fredericton | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Nouvelle-Écosse Zone de service 8 | <ul style="list-style-type: none">• Halifax | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Terre-Neuve-et-Labrador Zone de service 9 | <ul style="list-style-type: none">• St-John | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |



PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](#), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.



5.2.2 Dispositions relatives à l'intégrité – Liste de noms

Conformément aux Dispositions relatives à l'intégrité des Instructions générales, tous les soumissionnaires doivent fournir une liste de noms dûment remplie dans le formulaire de vérification de l'intégrité se trouvant sur le site [Web du régime d'intégrité](#), afin que leur proposition soit prise en compte dans le cadre du processus d'approvisionnement.

5.2.3 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de sousmission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site [Web d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

5.2.4 Attestation du contenu canadien

Cet achat est limité au service canadien. Le soumissionnaire atteste que le service offert est un service canadien tel que défini au paragraphe 2 de la clause [A3050T](#) (2020-07-01), Définition du contenu canadien.

() Je comprends et atteste

Attestation

En présentant sa soumission, le soumissionnaire atteste que les renseignements qu'il a fournis pour répondre aux exigences ci-dessus sont exacts et complets.



PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Veillez-vous reporter à la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent, à l'Annexe B



PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

ANNEXE A – CONDITIONS GÉNÉRALES

Les clauses et les conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

A1. Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) et dans le Manuel des modalités et des conditions contractuelles de Citoyenneté et Immigration Canada.

A1.1 Une version électronique du [Guide des CCUA](#) est accessible sur le site Web Achats.

A1.2 Une version électronique du Manuel des modalités et des conditions contractuelles de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) est accessible sur le site [Web de CIC](#).

A2 Modalités du contrat

A2.1 Les instructions, clauses et conditions générales identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont incorporées par renvoi dans le présent contrat et en font partie intégrante, comme si elles y étaient formellement reproduites, sous réserve des autres conditions contenues dans la présente.

A3. Conditions générales

A3.1 Le document [CIC-GC-001 \(2024-01-10\)](#), Conditions générales – Marchés de biens et de services de complexité moyenne ou élevée, s'applique au présent contrat et en fait partie intégrante.



ANNEXE B – CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

B1. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte.

- a) Les articles de la convention;
- b) Annexe B – Conditions supplémentaires;
- c) Annexe A – Conditions générales;
- d) Annexe C – Modalités de paiement;
- e) Annexe D – Énoncé des travaux;
- f) Annexe E – Base de paiement;
- g) Annexe F – Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS);
- h) Annexe G – Emplacements des bureaux du Programme de passeport d'IRCC et de Service Canada;
- i) Annexe H – Certificat de Destruction;
- j) Annexe I – Renseignements sur le fournisseur et autorisation;
- k) Annexe J – Caractéristiques des consoles;
- l) Annexe K – Modèle de rapport;
- m) La proposition de l'entrepreneur datée du _____ (à déterminer).

B2. Clauses du Guide des CUA

Les clauses suivantes du Guide des CUA sont incorporées par renvoi et font partie intégrante du présent contrat.

| N° | Date | Titre |
|---------------|-------------------|---|
| <i>A9116C</i> | <i>2007-11-30</i> | <i>T1204 – Information à transmettre par l'entrepreneur</i> |
| <i>C0705C</i> | <i>2010-01-11</i> | <i>Vérification discrétionnaire des comptes</i> |

B3. Exigences en matière de sécurité

Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le Programme de sécurité des contrats) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

1. Des employés n'ayant pas fait l'objet d'une enquête de sécurité peuvent être affectés à certaines parties des travaux, mais ils ne doivent pas entrer dans les installations d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, sauf s'ils sont escortés par le chargé de projet ou son délégué;
2. Aucun contrat de sous-traitance comportant des exigences en matière de sécurité ne doit être accordé sans la permission écrite préalable d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada;
3. L'entrepreneur doit se conformer aux dispositions des documents suivants :
 - A. Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et guide de sécurité (le cas échéant), décrits ci-dessous et figurant à l'appendice F.
4. Les équipements de destruction de documents doivent répondre aux exigences établies par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) pour les documents au niveau Protégé B dans le [Guide de sélection de l'équipement de déchiquetage \(rcmp-grc.gc.ca\)](http://rcmp-grc.gc.ca)



B4. Période du contrat

La période du contrat s'étend de la date de l'attribution au 31 mars 2025.

B4.1 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada le droit irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus (4) quatre périodes supplémentaires d'une année chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte, au cours de la durée prolongée du contrat, d'être payé conformément aux dispositions applicables prévues à l'annexe E – Base de paiement.

Option 1 : du 1er avril 2025 au 31 mars 2026

Option 2 : du 1er avril 2026 au 31 mars 2027

Option 3 : du 1er avril 2027 au 31 mars 2028

Option 4 : du 1er avril 2028 au 31 mars 2029

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins (2) deux jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

B5. Résiliation avec avis de trente (30) jours

1. Le Canada se réserve le droit de résilier à n'importe quel moment le contrat, en tout ou en partie, en donnant par écrit un avis de trente (30) jours civils à l'entrepreneur.
2. En cas de résiliation, le Canada paiera uniquement les coûts engagés pour les services rendus et acceptés par le Canada avant la date de la résiliation. Malgré toute autre disposition du contrat, aucun autre coût résultant de la résiliation ne sera payé à l'entrepreneur.

B6. Attestations / Conformité et renseignements supplémentaires

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

B7. Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

B8. Fermeture des bureaux du gouvernement

Les employés de l'entrepreneur relèvent de l'entrepreneur et sont payés par lui pour les services rendus. Lorsque des employés de l'entrepreneur fournissent des services dans les



locaux du gouvernement en vertu du contrat et que ces locaux ne sont plus accessibles et que, par conséquent, aucun travail n'est accompli par suite de cette fermeture, le Canada ne sera pas tenu de payer l'entrepreneur pendant cette période.

B9. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe D.

B10. Responsables

B10.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

<L'autorité contractante pour le contrat doit être désignée lors de l'attribution du contrat.>

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux qui dépassent la portée du contrat ou qui n'y sont pas prévus, à la suite de demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

B10.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

<Le chargé de projet pour le contrat doit être désigné lors de l'attribution du contrat.>

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci n'a pas le pouvoir d'autoriser des changements concernant la portée des travaux. Les changements de cet ordre peuvent uniquement être effectués au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

B10.3 Responsable technique

<Le responsable technique pour le contrat doit être désigné lors de l'attribution du contrat.>

Le responsable technique est chargé de fournir des conseils sur les exigences techniques et les livrables.

B11. Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires (le cas échéant)

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des

rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.



ANNEXE C – MODALITÉS DE PAIEMENT

C1. Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes, comme il est précisé à l'annexe E. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou toute interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

C2. Mode de paiement

Le Canada paiera l'entrepreneur chaque mois pour les travaux terminés pendant le mois visé par la facture conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

C3. Taxes applicables

Les taxes applicables ne sont pas comprises dans les montants indiqués dans la base de paiement. Les taxes applicables, qui sont évaluées à _____ \$ (**à déterminer au moment de l'attribution du contrat**), sont comprises dans le montant total du contrat. Dans la mesure où elles s'appliquent, les taxes doivent être indiquées séparément dans toutes les factures et demandes d'acompte et seront acquittées par le Canada. L'entrepreneur accepte de remettre aux autorités fiscales appropriées les sommes acquittées ou exigibles au titre de taxes applicables.

C4. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux indiqués sur la facture soient terminés.

Chaque facture doit être appuyée par :

- a. l'attestation de destruction, qui sera rapprochée avec la facture avant le versement du paiement;
- b. des renseignements sur les taxes applicables pour chaque bureau régional;
- c. une copie du document de sortie et de tout autre document précisé au contrat;

Les factures doivent être distribuées ainsi :

- a. L'original doit être envoyé à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.



C5. Frais de déplacement et de subsistance

Le Canada n'acceptera aucuns frais de déplacement et de subsistance en vertu de ce contrat.

Ces frais sont inclus dans le prix unitaire ferme précisés à l'appendice E – Base de paiement.



ANNEXE D – ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1.0 TITRE

Services mobiles de déchetage pour Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

2.0 OBJECTIF

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a besoin de services mobiles de déchetage pour des documents à plusieurs bureaux régionaux du Programme de passeport d'IRCC et de Service Canada partout au Canada. IRCC manipule des renseignements de nature hautement délicate et confidentielle pour le traitement des passeports et pour d'autres besoins opérationnels. En raison de la diversité et de la nature délicate des documents à déchetage, la présente demande de proposition exige que l'entrepreneur exécute les activités de déchetage sur place planifiées et non planifiées aux bureaux régionaux du Programme de passeport d'IRCC et de Service Canada.

3.0 PORTÉE

L'entrepreneur doit exécuter les activités de déchetage de documents sur place pour les bureaux régionaux du Programme de passeport d'IRCC et de Service Canada partout au Canada. L'entrepreneur doit être un membre certifié de la National Association for Information Destruction (NAID-Canada).

Le Canada reconnaît que la portée des services n'inclut pas la collecte de renseignements personnels auprès de particuliers ni la création de renseignements personnels.

4.0 TÂCHES

L'entrepreneur doit effectuer les tâches suivantes :

4.1 Exécuter le déchetage sur place aux bureaux régionaux au moyen de l'équipement mobile de déchetage, lequel doit répondre aux exigences suivantes :

- Le déchetage doit respecter les normes établies par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) pour les documents classifiés Protégé B. [Guide de sélection de l'équipement de déchetage \(rcmp-grc.gc.ca\)](http://www.rcmp-grc.gc.ca/guide-de-selection-de-l-equipement-de-dechetage)

4.2 Éliminer les documents déchetés de manière à ce qu'ils ne puissent pas retourner dans le domaine public et être reconstitués. L'entrepreneur doit s'assurer que tout tiers au contrat à qui l'entrepreneur peut fournir les documents déchetés aux fins d'élimination est lié à cette condition;

4.3 Retirer les sacs des consoles verrouillées de type inviolable à tous les bureaux régionaux, les transporter à la déchiqueteuse mobile et verser le matériel dans la déchiqueteuse mobile;

4.4 Répondre aux appels de service non planifiés dans un délai de trois (3) jours ouvrables. Les appels de service doivent être approuvés par le chargé de projet ou le responsable



technique avant que les travaux soient réalisés et l'entrepreneur doit y répondre entre 8 h et 16 h, heure locale;

4.5 Si la déchiqueteuse mobile proposée est jugée non fonctionnelle ou a besoin d'entretien, l'entrepreneur doit fournir une déchiqueteuse mobile de remplacement répondant aux mêmes exigences susmentionnées dans un délai de trois (3) jours ouvrables;

4.6 Si l'horaire régulier de déchiquetage est retardé de plus de quarante-huit (48) heures, l'entrepreneur doit communiquer les renseignements suivants à IRCC par courriel :

1. Le lieu et la date des services réguliers de déchiquetage retardés;
2. Une date de report des services de déchiquetages dans les 24 heures suivantes;
3. La justification pour le report de services.

4.7 Dresser et tenir à jour une liste de points de contact, dont au moins un point de contact principal et deux (2) points de contact remplaçants. Les renseignements doivent comprendre le nom, le numéro de téléphone et l'adresse électronique de chaque point de contact;

4.8 Fournir les services à un ou plusieurs bureaux régionaux nommés à l'annexe « G » — Emplacements des bureaux du Programme de passeport d'IRCC et de Service Canada;

4.9 Fournir les services aux bureaux régionaux selon une fréquence convenue à être déterminée après l'attribution du contrat;

4.10 Fournir des consoles verrouillées de type inviolable assemblées et des sacs réutilisables à tous les bureaux qui reçoivent les services. Les consoles peuvent varier selon l'emplacement. Les consoles sont décrites à l'annexe « J »;

** Les contenants, les consoles, les sacs et tout autre équipement fourni à IRCC ainsi qu'aux emplacements d'autres ministères sont la propriété de l'entrepreneur.

4.11 L'entrepreneur doit conduire le véhicule jusqu'au quai de chargement, où le Programme de passeport d'IRCC ou Service Canada doit déposer le matériel à déchiqueter;

4.12 Pour la destruction dans la région de la capitale nationale (RCN), comme le Programme de passeport d'IRCC et Service Canada doivent réutiliser les boîtes, les sacs ou les caisses fournies, l'opérateur ne doit pas les détruire et doit les retourner au représentant du Programme de passeport d'IRCC ou de Service Canada au moment de l'appel de service;

4.13 Démontrer, au fur et à mesure des besoins, que les exigences de déchiquetage précisées au paragraphe 4.1 sont respectées. Si les exigences de déchiquetage ne sont pas respectées, l'entrepreneur doit remédier au manquement à ses frais dans un délai de 24 heures.



5.0 RESPONSABILITÉS

Le Programme de passeport d'IRCC et Service Canada doivent :

- 5.1 Superviser tout appel de service planifié et non planifié. Le responsable doit avoir un accès visuel à l'intérieur du camion lorsque les sacs sont versés dans la déchiqueteuse mobile;
- 5.2 Escorter l'employé de l'entrepreneur présent sur les lieux du Programme de passeport d'IRCC ou de Service Canada;
- 5.3 Fournir le certificat de destruction (annexe « H ») pour la signature de l'opérateur;
- 5.4 Apporter le matériel à déchiqueter au quai de chargement où l'entrepreneur doit procéder au déchiquetage.

6.0 PRODUITS LIVRABLES

L'entrepreneur doit :

- 6.1 Après avoir détruit le matériel, remplir les deux copies du Certificat de destruction (annexe « H ») remises au moment de l'appel de service attestant que le matériel a été détruit adéquatement. Le certificat doit indiquer le nombre de boîtes, de sacs ou de caisses de matériel détruit, la date et l'heure de la destruction et le nom du responsable de la destruction, et doit également comporter la signature du représentant du Programme de passeport d'IRCC ou de Service Canada qui atteste que les renseignements sont exacts ainsi que celle de l'opérateur de l'entrepreneur;
- 6.2 Fournir des consoles verrouillées de type inviolable assemblées et des sacs supplémentaires sur demande.

7.0 RAPPORTS

- 7.1 L'entrepreneur doit fournir un rapport en format Excel conformément à l'annexe « K ». Le rapport doit être présenté au chargé de projet au plus tard le 15 avril de chaque année du contrat. La période visée par le rapport doit être de douze (12) mois, du 1^{er} avril au 31 mars.

8.0 LIMITES ET CONTRAINTES

- 8.1 L'entrepreneur doit fournir les services de déchiquetage sur place entre 8 h et 16 h, heure locale, pour tous les bureaux régionaux précisés à l'**annexe « G »** — Emplacements des bureaux du Programme de passeport d'IRCC et de Service Canada;
- 8.2 En cas de jour férié fédéral ou provincial, les services doivent être fournis le jour ouvrable suivant;
- 8.3 L'entrepreneur doit préserver la confidentialité de tous les documents et de tous les renseignements qui sont la propriété exclusive de l'État;



8.4 Tous les employés de l'entrepreneur doivent porter un uniforme identifiable avec un porte-nom et doivent être en mesure de prouver qu'ils travaillent pour l'entrepreneur;

8.5 L'entrepreneur doit avoir des véhicules identifiables avec le logo de l'entreprise clairement visible sur l'extérieur du véhicule.

8.6 Le matériel décheté qui ne respecte pas les exigences de déchetage prévues au paragraphe 4.1 ne doit pas être enlevé des lieux du Programme de passeport d'IRCC ou de Service Canada.

9.0 LANGUES OFFICIELLES

L'entrepreneur doit fournir des ressources pouvant communiquer en français et en anglais avec la RCN, le Nouveau-Brunswick et la région du Grand Montréal. D'autres régions du Québec nécessitent des ressources francophones. Toutes les autres régions nécessitent des ressources anglophones.

10.0 DÉPLACEMENTS

Aucun déplacement associé à ce besoin n'est prévu.

11.0 AUCUN RETOUR, REMPLACEMENT OU RÉTABLISSEMENT

Malgré toute disposition contraire dans le présent contrat ou dans les conditions générales, a) l'entrepreneur n'a aucune obligation de préserver, réparer, restaurer ou retourner les matériaux, dont les renseignements confidentiels ou les biens de l'État, ou les déchets fournis à l'entrepreneur pour les services de destruction, et l'entrepreneur ne peut être tenu responsable de la perte de jouissance ou la valeur de remplacement des biens de l'État détruits lors des services; b) le titre et la propriété des déchets déchetés reviennent à l'entrepreneur.

12.0 ACTES INTERDITS DU CANADA ET D'IRCC

Le Canada, ou tout emplacement d'IRCC et de Service Canada, ne peut placer dans quelque équipement que ce soit des déchets dangereux, du matériel inflammable, explosif, toxique ou pouvant présenter un risque biologique, des déchets médicaux ou radioactifs, ou des matériaux pouvant être illégaux ou dangereux, ou n'étant pas des déchets de papier. L'entrepreneur peut avoir besoin d'équipement spécial pour toute collecte ou destruction de supports. IRCC et Service Canada doivent respecter toutes les lois et les règles et tous les règlements en vigueur, notamment les lois en matière d'environnement, de santé et de sécurité, de matières dangereuses et de transports, ainsi que les lois qui régissent la confidentialité, la conservation, la protection des renseignements personnels et l'élimination des documents et renseignements personnels fournis à l'entrepreneur.

ANNEXE E – BASE DE PAIEMENT

Durant la période du contrat, l'entrepreneur sera payé tel qu'il est précisé ci-dessous pour les travaux exécutés en vertu du contrat.

Tous les livrables sont franco à bord (FAB) destination, droits de douane canadiens compris et les taxes applicables sont en sus.

Les prix ou les taux indiqués ci-dessous, lorsque soumis par le soumissionnaire, comprennent les dépenses énumérées ci-après qui peuvent devoir être engagées pour respecter les conditions de tout contrat conclu à la suite de la soumission :

1. tous les frais relatifs aux déplacements entre l'établissement de l'entrepreneur et les bureaux indiqués à l'ANNEXE G.
2. tous les frais de déplacement et subsistance pour réinstaller des membres du personnel afin de répondre aux conditions de tout contrat subséquent. Ces frais ne peuvent pas être imputés directement et séparément des honoraires professionnels à tout contrat subséquent qui pourrait découler de la demande de soumissions.

La rémunération de l'entrepreneur sera établie selon le tarif unitaire ferme et tout compris ci-dessous pour les services de déchetage exécutés conformément à ce contrat. Les tarifs doivent comprendre tous les frais liés à l'exécution du contrat, notamment les suppléments pour le carburant, les consoles verrouillées de type inviolable à entreposer sur place et les sacs réutilisables. Les taxes applicables sont en sus.

a. Zone de Service : Colombie-Britannique

| Zone de Service : Colombie-Britannique | |
|---|--|
| Exigence | Prix unitaire (\$) - Les taxes sont exclues |
| Période initiale du contrat (attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2025) | |
| Services de déchetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Période d'option 1 (Du 1er avril 2025 au 31 mars 2026) | |
| Services de déchetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Période d'option 2 (Du 1er avril 2026 au 31 mars 2027) | |
| Services de déchetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |



| Période d'option 3 (Du 1er avril 2027 au 31 mars 2028) | |
|---|--|
| Services de déchetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Période d'option 4 (Du 1er avril 2028 au 31 mars 2029) | |
| Services de déchetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |

b. Zone de Service : Alberta

| Zone de Service : Alberta | |
|---|--|
| Exigence | Prix unitaire (\$) - Les taxes sont exclues |
| Période initiale du contrat (attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2025) | |
| Services de déchetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Période d'option 1 (Du 1er avril 2025 au 31 mars 2026) | |
| Services de déchetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Période d'option 2 (Du 1er avril 2026 au 31 mars 2027) | |
| Services de déchetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Période d'option 3 (Du 1er avril 2027 au 31 mars 2028) | |
| Services de déchetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Période d'option 4 (Du 1er avril 2028 au 31 mars 2029) | |
| Services de déchetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |



| Services de déchetage sur place non-programmés | |
|---|--|
| 18-20 gallon bag (inside a container) | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 32-35 gallon bag (inside a container) | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |

c. Zone de Service : Saskatchewan

| Zone de Service : Saskatchewan | |
|---|--|
| Exigence | Prix unitaire (\$) - Les taxes sont exclues |
| Période initiale du contrat (attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2025) | |
| Services de déchetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Période d'option 1 (Du 1er avril 2025 au 31 mars 2026) | |
| Services de déchetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Période d'option 2 (Du 1er avril 2026 au 31 mars 2027) | |
| Services de déchetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Période d'option 3 (Du 1er avril 2027 au 31 mars 2028) | |
| Services de déchetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Période d'option 4 (Du 1er avril 2028 au 31 mars 2029) | |
| Services de déchetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |

d. Zone de Service : Manitoba

| Zone de Service : Manitoba | |
|---|--|
| Exigence | Prix unitaire (\$) - Les taxes sont exclues |
| Période initiale du contrat (attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2025) | |
| Services de déchetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Période d'option 1 (Du 1er avril 2025 au 31 mars 2026) | |
| Services de déchetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Période d'option 2 (Du 1er avril 2026 au 31 mars 2027) | |
| Services de déchetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Période d'option 3 (Du 1er avril 2027 au 31 mars 2028) | |
| Services de déchetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Période d'option 4 (Du 1er avril 2028 au 31 mars 2029) | |
| Services de déchetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |

e. Zone de Service : Ontario

| Zone de Service : Ontario | |
|---|--|
| Exigence | Prix unitaire (\$) - Les taxes sont exclues |
| Période initiale du contrat (attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2025) | |
| Services de déchetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |



| | |
|---|--|
| Période d'option 1 (Du 1er avril 2025 au 31 mars 2026) | |
| Services de déchetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Période d'option 2 (Du 1er avril 2026 au 31 mars 2027) | |
| Services de déchetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Période d'option 3 (Du 1er avril 2027 au 31 mars 2028) | |
| Services de déchetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Période d'option 4 (Du 1er avril 2028 au 31 mars 2029) | |
| Services de déchetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |

f. Zone de Service : Québec

| | |
|---|--|
| Zone de Service : Quebec | |
| Exigence | Prix unitaire (\$) - Les taxes sont exclues |
| Période initiale du contrat (attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2025) | |
| Services de déchetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Période d'option 1 (Du 1er avril 2025 au 31 mars 2026) | |
| Services de déchetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Période d'option 2 (Du 1er avril 2026 au 31 mars 2027) | |
| Services de déchetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |

| Services de déchetage sur place non-programmés | |
|---|--|
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Période d'option 3 (Du 1er avril 2027 au 31 mars 2028) | |
| Services de déchetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Période d'option 4 (Du 1er avril 2028 au 31 mars 2029) | |
| Services de déchetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |

g. Zone de Service : Nouveau-Brunswick

| Zone de Service : Nouveau-Brunswick | |
|---|--|
| Exigence | Prix unitaire (\$) - Les taxes sont exclues |
| Période initiale du contrat (attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2025) | |
| Services de déchetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Période d'option 1 (Du 1er avril 2025 au 31 mars 2026) | |
| Services de déchetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Période d'option 2 (Du 1er avril 2026 au 31 mars 2027) | |
| Services de déchetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Période d'option 3 (Du 1er avril 2027 au 31 mars 2028) | |
| Services de déchetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |

| Période d'option 4 (Du 1er avril 2028 au 31 mars 2029) | |
|---|--|
| Services de déchiquetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchiquetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |

h. Zone de Service 8: Nouvelle-Écosse

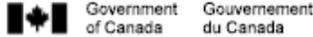
| Zone de Service : Nouvelle-Écosse | |
|---|--|
| Exigence | Prix unitaire (\$) - Les taxes sont exclues |
| Période initiale du contrat (attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2025) | |
| Services de déchiquetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchiquetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Période d'option 1 (Du 1er avril 2025 au 31 mars 2026) | |
| Services de déchiquetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchiquetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Période d'option 2 (Du 1er avril 2026 au 31 mars 2027) | |
| Services de déchiquetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchiquetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Période d'option 3 (Du 1er avril 2027 au 31 mars 2028) | |
| Services de déchiquetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchiquetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Période d'option 4 (Du 1er avril 2028 au 31 mars 2029) | |
| Services de déchiquetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchiquetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <II sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |

i. Zone de Service : Terre-Neuve et Labrador

| Zone de Service : Terre-Neuve et Labrador | |
|---|--|
| Exigence | Prix unitaire (\$) - Les taxes sont exclues |
| Période initiale du contrat (attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2025) | |
| Services de déchiquetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchiquetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Période d'option 1 (Du 1er avril 2025 au 31 mars 2026) | |
| Services de déchiquetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchiquetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Période d'option 2 (Du 1er avril 2026 au 31 mars 2027) | |
| Services de déchiquetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchiquetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Période d'option 3 (Du 1er avril 2027 au 31 mars 2028) | |
| Services de déchiquetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchiquetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Période d'option 4 (Du 1er avril 2028 au 31 mars 2029) | |
| Services de déchiquetage sur place programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| Services de déchiquetage sur place non-programmés | |
| 60-65 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |
| 90-95 gallons - Bac avec roues | <Il sera Insérée lors de l'attribution du contrat> |



ANNEXE F – LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)



| |
|--|
| Contract Number / Numéro du contrat 157284 |
| Security Classification / Classification de sécurité Unclassified |

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL) LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

| PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE | | |
|--|---|---|
| 1. Originating Government Department or Organization Ministère ou organisme gouvernemental d'origine Immigration, Refugees and Citizenship Canada | | 2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction Assets, Policy and Planning (APP) |
| 3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance | 3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant | |
| 4. Brief Description of Work - Brève description du travail IRCC requires National Mobile Shredding Services, | | |
| 5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées? | | <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui |
| 5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques? | | <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui |
| 6. Indicate the type of access required - Indiquer le type d'accès requis | | |
| 6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c) | | <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui |
| 6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p.ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé. | | <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui |
| 6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit? | | <input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui |
| 7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès | | |
| Canada <input type="checkbox"/> | NATO / OTAN <input type="checkbox"/> | Foreign / Étranger <input type="checkbox"/> |
| 7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion | | |
| No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/> | All NATO countries Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/> | No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/> |
| Not releasable À ne pas diffuser <input type="checkbox"/> | | |
| Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/> | Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/> | Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/> |
| Specify country(ies): / Préciser le(s) pays: | Specify country(ies): / Préciser le(s) pays: | Specify country(ies): / Préciser le(s) pays: |
| 7. c) Level of information / Niveau d'information | | |
| PROTECTED A PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/> | NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/> | PROTECTED A PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/> |
| PROTECTED B PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/> | NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/> | PROTECTED B PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/> |
| PROTECTED C PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/> | NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/> | PROTECTED C PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/> |
| CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/> | NATO SECRET NATO SECRET <input type="checkbox"/> | CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/> |
| SECRET SECRET <input type="checkbox"/> | COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/> | SECRET SECRET <input type="checkbox"/> |
| TOP SECRET TRÈS SECRET <input type="checkbox"/> | | TOP SECRET TRÈS SECRET <input type="checkbox"/> |
| TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/> | | TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/> |

| |
|--|
| Security Classification / Classification de sécurité Unclassified |
|--|



TBS/SCT 350-103 (2004/12)



| |
|--|
| Contract Number / Numéro du contrat 157284 |
| Security Classification / Classification de sécurité Unclassified |

PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?
If Yes, indicate the level of sensitivity:
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité : No / Non Yes / Oui

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?
Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel : No / Non Yes / Oui
Document Number / Numéro du document :

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

| | | | |
|--|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ | <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> SECRET SECRET | <input type="checkbox"/> TOP SECRET TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT | <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> NATO SECRET NATO SECRET | <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS | | | |

Special comments:
Commentaires spéciaux :

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No / Non Yes / Oui
If Yes, will unscreened personnel be escorted:
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No / Non Yes / Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No / Non Yes / Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No / Non Yes / Oui



| |
|--|
| Contract Number / Numéro du contrat 157284 |
| Security Classification / Classification de sécurité Unclassified |

PART C (continued) / PARTIE C (suite)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

| Category / Catégorie | PROTECTED / PROTÉGÉ | | | CLASSIFIED / CLASSIFIÉ | | | NATO | | | | COMSEC | | | | | | | |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|---|---------------------------------------|--------------------------|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | A | B | C | Confidential / Confidentiel | Secret | Top Secret / Très Secret | NATO Restricted / NATO Diffusion Restreinte | NATO Confidential / NATO Confidentiel | NATO Secret | COSMIC Top Secret / COSMIC Très Secret | Protected / Protégé | | | Confidential / Confidentiel | Secret | Top Secret / Très Secret | | |
| | | | | | | | | | | | A | B | C | | | | | |
| Information / Assets / Renseignements / Biens | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Production | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| IT Media Support TI | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| IT Link / Lien électronique | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED? No / Yes
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? Non / Oui
If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée.
12. b) Will the document attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED? No / Yes
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? Non / Oui
If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).

| |
|--|
| Security Classification / Classification de sécurité Unclassified |
|--|

CETTE PAGE A ÉTÉ LAISSÉE VIDE INTENTIONNELLEMENT. LA PAGE 4 DE LA LVERS (PARTIE D - AUTORISATION) SERA INSÉRÉE LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT.

ANNEXE G - EMBLEMES DES BUREAUX DU PROGRAMME DE PASSEPORT D'IRCC ET DE SERVICE CANADA

****Remarque : Les emplacements pourraient changer**

IMPORTANT : En cas de jour férié fédéral ou provincial, les services doivent être fournis le jour ouvrable suivant.

| OUEST — Emplacements | Bureaux de l'entrepreneur fournissant les services aux emplacements du Programme de passeport d'IRCC et de Service Canada. (Adresse, numéro de téléphone et personne-ressource) |
|---|--|
| CALGARY Édifice Harry Hays, 220, 4 ^e Avenue Sud-Est, bureau 150, Calgary (Alberta) | |
| CALGARY SUD (SUNDANCE PLACE) 120-23, promenade Sunpark S.-E., Calgary (Alberta) | |
| EDMONTON Édifice Canada Place, 9700, avenue Jasper, bureau 126, Edmonton (Alberta) | |
| KELOWNA 471 Queensway, bureau 106, Kelowna (Colombie-Britannique) | |
| REGINA 1783, rue Hamilton, Regina (Saskatchewan) | |
| RICHMOND 5611, chemin Cooney, bureau 310, Richmond (Colombie-Britannique) | |
| SASKATOON 2325, avenue Preston Sud, bureau 120, Saskatoon (Saskatchewan) | |
| SURREY 1109 Central City, 10 153, boulevard King George, Surrey (Colombie-Britannique) | |
| VICTORIA Bay Centre, 1150, rue Douglas, niveau 4, Victoria (Colombie-Britannique) | |

| | |
|---|--|
| | |
| VANCOUVER Sainclair Centre, 757, rue Hastings Ouest, bureau 100, Vancouver (Colombie-Britannique) | |
| WINNIPEG 433, rue Main, bureau 400, Winnipeg (Manitoba) | |

| EST — Emplacements | Bureaux de l'entrepreneur fournissant les services aux emplacements du Programme de passeport d'IRCC et de Service Canada. (Adresse, numéro de téléphone et personne-ressource) |
|---|--|
| MONTRÉAL Complexe Guy-Favreau, 200, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) | |
| SAINT-LAURENT 2089, boulevard Marcel-Laurin, bureau 100, Saint-Laurent (Québec) | |
| POINTE-CLAIRE 2400, boulevard des Sources, bureau 6, Pointe-Claire (Québec) | |
| LAVAL 2214 autoroute Chomedey, Laval (Québec) | |
| QUÉBEC Place de la Cité, Tour Cominar, 2640, boulevard Laurier, 2 ^e étage, bureau 200, Québec (Québec) | |
| Région de la capitale nationale (RCN) 22, rue de Varennes, Gatineau (Québec) | |
| CHICOUTIMI 98, rue Racine Est, Chicoutimi (Québec) | |
| FREDERICTON 1133, rue Regent, bureau 200, Fredericton (Nouveau-Brunswick) | |
| HALIFAX 101-1800, rue Argyle, 1 ^{er} étage, Halifax (Nouvelle-Écosse) | |
| ST. JOHN'S 100, Hebron Way, St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) | |

| | |
|--|--|
| | |
| GATINEAU 210, rue Champlain, Gatineau (Québec) | |
| QUÉBEC 3229, chemin des Quatre-Bourgeois, 2e étage, Québec (Québec) | |
| Administration centrale 70, rue Crémazie, Gatineau (Québec) | |

| ONTARIO — Emplacements | Bureaux de l'entrepreneur fournissant les services aux emplacements du Programme de passeport d'IRCC et de Service Canada. (Adresse, numéro de téléphone et personne-ressource) |
|--|--|
| HAMILTON 700, chemin Queenston, unité 2, Hamilton (Ontario) | |
| BRAMPTON 40, promenade Gillingham, bureau 401, Brampton (Ontario) | |
| HAMILTON 1565, rue Upper James, unité 3, Hamilton (Ontario) | |
| KITCHENER 40, rue Weber Est, niveau mezzanine, Kitchener (Ontario) | |
| LONDON Cherry Hill Village Mall, 301, rue Oxford Ouest, bureau 76, London (Ontario) | |
| MISSISSAUGA Central Parkway Mall, 377, chemin Burnhamthorpe Est, rez-de-chaussée, bureau 22, Mississauga (Ontario) | |
| NORTH YORK Édifice Joseph Shepard, 4900, rue Yonge, bureau 120, North York (Ontario) | |
| SCARBOROUGH 200, Town Centre Court, bureau 210, Scarborough (Ontario) | |



| | |
|--|--|
| | |
| ST CATHARINES 221, avenue Glendale, unité 604 L, St Catharines (Ontario) | |
| THUNDER BAY 979, promenade Alloy, 2 ^e étage, Thunder Bay (Ontario) | |
| TORONTO 74, rue Victoria, bureau 300, Toronto (Ontario) | |
| WHITBY Whitby Mall, 1615, rue Dundas Est, bureau 6, Whitby (Ontario) | |
| WINDSOR Édifice CIBC, 100, avenue Ouellette, bureau 503, Windsor (Ontario) | |
| MISSISSAUGA IMPRESSION 2599, promenade Speakman, Mississauga (Ontario) | |
| OTTAWA 885, promenade Meadowlands Est, rez-de-chaussée, bureau 14B, Ottawa (Ontario) | |
| OTTAWA 110, promenade Place d'Orléans, bureau 2040, Ottawa (Ontario) | |



ANNEXE H - CERTIFICAT DE DESTRUCTION

Bureaux régionaux et centres d'impression

Date : _____

Heure : _____

Bureau : _____

Nom de l'opérateur :

Numéro de plaque d'immatriculation du véhicule :

Numéro de série de l'équipement de déchiquetage :

Nombre de sacs/boîtes/caisses déchiquetés :

Je, _____ (représentant de l'opérateur), atteste que l'information contenue dans la présente est exacte et que le matériel reçu a été déchiqueté conformément aux dispositions du contrat **xxxxxxx**, précisant que les découpes de déchiquetage soient de 150 mm carrés ou moins.

Signature de l'opérateur

Représentant du gouvernement du Canada (veuillez imprimer)

Signature du représentant du gouvernement du Canada



ANNEXE I – RENSEIGNEMENTS SUR LE FOURNISSEUR ET AUTORISATION

Nom et adresse du fournisseur

Statut juridique (constitué en personne morale, enregistré, etc.)

- Individuelle (propriétaire unique)
- Entreprise privée
- Coentreprise incorporée ou Entité corporative
- Autre (spécifier):

Numéro d'inscription aux fins de la TPS/TVH et numéro d'entreprise (Agence du revenu du Canada)

Nom et titre de la personne qui a l'autorisation de signer au nom du fournisseur

Nom en caractère d'imprimerie _____ Titre _____

Signature _____ Date _____

Point de contact central

Le fournisseur a désigné la personne suivante à titre de point de contact central pour toutes les questions portant sur la proposition de contrat, y compris la communication de tous les renseignements demandés :

Nom et titre _____

Téléphone _____ Télécopieur _____

Courriel _____

Chaque proposition doit être accompagnée d'une copie de la présente page dûment remplie et signée.



ANNEXE J - SPÉCIFICATIONS DES CONSOLES

Les consoles sont des contenants de sécurité dédiés à l'entreposage placés dans les bureaux du Programme de passeport d'IRCC et de Service Canada qui servent de conteneurs de recyclage en attente du déchetage planifié et non planifié. Le type de console variera selon le bureau régional. Certains bureaux régionaux auront plus d'un type de consoles par bureau. Chaque bureau régional déterminera ses besoins pour le nombre et le type de consoles après l'attribution du contrat. Les spécifications suivantes servent à informer les entrepreneurs du type de consoles que le Programme de passeport d'IRCC et Service Canada accepteront pour leurs besoins.

- Toutes les consoles doivent être verrouillées et de type inviolables, c'est-à-dire que leur ouverture nécessite une clé et qu'il est impossible de passer par la fente pour en retirer des matériaux;
- Les contenants doivent être robustes sans pièces de joints latéraux à l'extérieur et munies d'un couvercle articulé de manière à empêcher le retrait du matériel;
- Les dimensions approximatives des consoles sont les suivantes :
 - Contenants standards avec sac intérieur (le sac est fourni par l'entrepreneur) avec un volume de 30 à 40 gallons;
 - Bacs à roulettes avec un volume de 60 à 100 gallons.



ANNEXE K - MODÈLE DE RAPPORT

Le rapport doit présenter le volume (en livres) de papier déchiqueté, par mois pour tous les emplacements du Programme de passeport d'IRCC et de Service Canada au Canada.

Le rapport peut aussi inclure d'autres mesures environnementales comme le volume d'arbres sauvés, la quantité de pétrole économisé, le nombre de kilowatts d'énergie économisés, entre autres. Ces mesures ne sont toutefois pas obligatoires.

| EXERCICE FINANCIER 2024-2025 | | | | | | | | | | | | |
|--|-----------|----------|-----------|-------------|-----------|------------|-----------|-----------|-----------|------------|------------|-----------|
| MESURE ENVIRONNEMENTALE | AVR. 2024 | MAI 2024 | JUIN 2024 | JUILL. 2024 | AOÛT 2024 | SEPT. 2024 | OCT. 2024 | NOV. 2024 | DÉC. 2024 | JANV. 2025 | FÉVR. 2025 | MARS 2025 |
| Obligatoire | | | | | | | | | | | | |
| Volume (lb) | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | |
| Non obligatoire | | | | | | | | | | | | |
| Arbres sauvés | | | | | | | | | | | | |
| Quantité de pétrole économisé | | | | | | | | | | | | |
| Économie d'énergie en kilowatts | | | | | | | | | | | | |
| Volume d'espace sauvé dans les sites d'enfouissement par année | | | | | | | | | | | | |
| Quantité d'eau économisée | | | | | | | | | | | | |

Le rapport doit présenter le volume (en livres) de papier déchiqueté, par emplacement, par mois, par année.

| EXERCICE FINANCIER 2024-2025 | | | | | | | | | | | | | |
|------------------------------|--------------------|-----------|----------|-----------|-------------|-----------|------------|-----------|-----------|-----------|------------|------------|----------|
| ADRESSE COMPLÈTE DU BUREAU | VOLUME ANNUEL (lb) | AVR. 2024 | MAI 2024 | JUIN 2024 | JUILL. 2024 | AOÛT 2024 | SEPT. 2024 | OCT. 2024 | NOV. 2024 | DÉC. 2024 | JANV. 2025 | FÉVR. 2025 | MAR 2025 |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | | | |